



## Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Philippines

du 16 mars 2017

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral annexé au rapport du 11 janvier 2017  
sur la politique économique extérieure 2016<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### Art. 1

<sup>1</sup> L'accord de libre-échange du 28 avril 2016 entre les Etats de l'AELE et les Philippines<sup>3</sup> est approuvé.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

### Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 6 mars 2017

Le président: Ivo Bischofberger  
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 16 mars 2017

Le président: Jürg Stahl  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2017 741

<sup>3</sup> RS 0.632.316.451; RO 2018 2175

